

JUILLET 2012

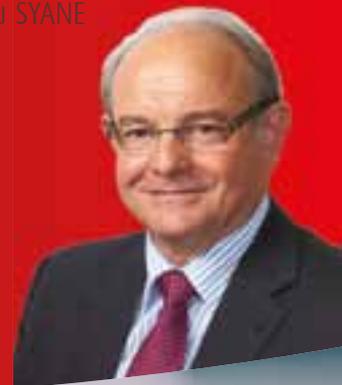
La Lettre du Syane

N°5

Syndicat des énergies et de l'aménagement
numérique de la Haute-Savoie

" Le lancement des travaux
de construction du réseau très
haut débit, un acte majeur pour
l'avenir de notre département. "

Jean-Paul Amoudry,
Président du SYANE



L'INTERVIEW

Groupement de commandes:
le témoignage
du maire de Cusy



BUDGET 2012 : 3 actions fortes au cœur des attentes des collectivités



L'ACTU

Un plan d'aide à l'équipement
haut débit par satellite



LE ZOOM

Un Appel à Projets Pilotes pour la rénovation
énergétique des bâtiments publics

Syane

Syndicat des énergies et
de l'aménagement numérique
de la Haute-Savoie

l'édito

Le 25 mai dernier, le Comité et le Bureau du SYANE ont approuvé le lancement des travaux de déploiement du réseau d'initiative publique départemental très haut débit de la Haute-Savoie. Ils ont ainsi pris une décision essentielle pour l'attractivité de notre territoire, la compétitivité de nos entreprises et l'avenir de nos emplois. Porté par le SYANE, en partenariat et avec le soutien du Conseil général de la Haute-Savoie, ce projet a pu franchir cette étape majeure grâce au concours financier des partenaires publics du Syndicat : 12 M€ sont apportés par le Département, 12 M€ par la Région Rhône-Alpes, 26,5 M€ par l'État et 7,2 M€ par les intercommunalités haut-savoyardes. Le SYANE a, pour sa part, déjà engagé près de 6 M€.

L'attractivité économique et l'avenir de nos emplois sont la priorité de ce réseau. La première phase de travaux permettra de raccorder à la fibre optique, en 5 ans, l'ensemble des zones d'activités économiques de la Haute-Savoie, ainsi que 90 % des entreprises de plus de 6 salariés des 255 communes couvertes par le projet du SYANE. Près de la moitié des logements résidentiels seront également desservis, avec l'objectif de raccorder au très haut débit 90 % des foyers dans un horizon de 10 à 12 ans. Conformément au SDTAN (Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique) de la Haute-Savoie, adopté fin 2011 par le Comité syndical, le déploiement FTTH résidentiel sera assuré par l'opérateur privé France Télécom sur les agglomérations d'Annecy et d'Annemasse, sur les communes de Thonon-les-Bains et de Cluses. La desserte très haut débit de la commune de Sallanches, ainsi que des communes des Communautés de Communes de Faucigny-Glières et de la Vallée de Chamonix, sera, quant à elle, assurée par leurs régies respectives.

Grâce au soutien financier de ses partenaires, le SYANE est prêt pour un démarrage des travaux avant la fin de l'année 2012. Un premier marché vient d'être signé pour la réalisation du réseau de collecte et de distribution, d'un montant de 50,5 M€ HT. Le Syndicat s'attache aujourd'hui à préparer les prochaines étapes : zonage et planification des travaux, lancement des procédures de marchés publics pour la mise en place des infrastructures de desserte et, enfin, de la délégation de service public pour l'exploitation du réseau. Dès l'automne prochain, le SYANE viendra présenter, à ses partenaires et aux élus des communes, le planning et les prévisions de déploiement du réseau sur chacun des territoires.

Je tiens à remercier vivement tous nos partenaires qui, dès le lancement du projet, ont fait confiance au SYANE. Si leur appui et leur mobilisation ont été décisifs pour permettre d'entrer dans la phase concrète de déploiement du réseau, ils seront également indispensables pour la poursuite de ce projet dont la réalisation sera longue et complexe, mais primordiale pour la Haute-Savoie, son économie et ses emplois, comme pour tous les services que le très haut débit pourra apporter dans l'avenir (télé médecine, télétravail, etc).

Jean-Paul AMOUDRY
Président du SYANE



l'actu... ici

UN PLAN D'AIDE À L'ÉQUIPEMENT HAUT DÉBIT PAR SATELLITE



En complément du plan de traitement des "zones blanches" réalisé en 2010-2011 - qui a permis d'apporter le haut débit à 1900 foyers - le SYANE lance, conjointement avec le Conseil général de la Haute-Savoie, un programme d'aide à l'équipement internet par satellite. Il s'adresse aux particuliers et entreprises situés en dehors des zones de couverture ADSL et ne pouvant bénéficier de services alternatifs d'accès à l'internet haut débit. Une subvention, plafonnée à 300 euros, pourra leur être attribuée, sous conditions d'éligibilité et de faisabilité technique. Ce programme d'aide concerne les achats et installations de kit internet satellitaires réalisés au cours de l'année 2012.

Programme co-financé par :



+ sur www.syane.fr

Pour plus d'informations détaillées et télécharger les formulaires de demande : www.syane.fr (rubrique Projets du SYANE)

LE SOMMAIRE

L'actu... ici	PAGE 2
L'actu... ailleurs	PAGE 5
Le zoom Un Appel à Projets Pilotes pour la rénovation énergétique des bâtiments publics	PAGE 7
Les dossiers SYANE. Le budget 2012	PAGE 8
Réseau Très haut Débit : dans les tuyaux !	PAGE 10
L'interview Groupement de commandes : Témoignage de Jean-Claude GUERRAZ, Maire de CUSY	PAGE 12

5 COMPÉTENCES



électricité



gaz



énergie



éclairage public



communications
électroniques



Le SDTAN de la Haute-Savoie publié

Le Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique (SDTAN) de la Haute-Savoie, élaboré par le SYANE, en concertation avec ses partenaires (Conseil général de la Haute-Savoie, Région Rhône-Alpes, Caisse des dépôts et Consignation, régies locales...), est aujourd'hui publié auprès de l'Autorité de Régulation des Communications Électroniques et des Postes (ARCEP). Ce document recense les réseaux numériques, publics et privés, déjà existants en Haute-Savoie. Il présente également une stratégie de développement du très haut débit afin d'assurer la couverture numérique du territoire avec, comme objectifs, la priorité au monde économique et à l'emploi, l'équité territoriale, le raccordement au plus tôt des foyers et la réduction des « inégalités » subies quant aux débits et offres de services.

Les projets suivants doivent permettre d'atteindre ces quatre objectifs :

- Le projet de réseau d'initiative publique du SYANE, qui couvrira 255 communes haut-savoyardes.
- Les trois projets publics portés localement par des collectivités, à l'échelle de leurs territoires: Communautés de Communes de Faucigny-Glières et de la Vallée de Chamonix, commune de Sallanches.
- Les projets des opérateurs dans les zones déclarées d'initiative privée: agglomérations d'Annecy et d'Annemasse, Thonon-les-Bains et Cluses. ●

 sur www.syane.fr

Le document complet peut être consulté sur le site internet du SYANE www.syane.fr (rubrique "Communications électroniques").



Dotation du FACÉ: 5 M€ pour la Haute-Savoie

Pour 2012, la Haute-Savoie bénéficiera, de la part du Fonds d'Amortissement des Charges d'Électrification (FACÉ), d'une dotation de 5 M€ pour les travaux d'électrification rurale. Si le montant de cette subvention est égal à celui de 2011, la priorité est donnée en 2012 aux travaux de sécurisation. Ainsi, l'enveloppe consacrée à la sécurisation des fils nus de faible section est en hausse de 115 % par rapport à 2011 (315 k€). Le montant attribué aux travaux esthétiques diminue, quant à lui, de 25 % (806 k€), au vu des bons taux d'enfouissement des réseaux en Haute-Savoie. 3,6 M€ sont consacrés aux travaux d'extension et de renforcement et 352 k€ aux autres opérations de sécurisation.

77 % de cette dotation sont conservés par le SYANE - qui représente 183 communes en zone d'électrification rurale - et 23 % versés aux régies et SEM d'électricité - qui desservent 53 communes. ●



Actions de sensibilisation « Énergie »:

renouvellement de la convention avec Prioriterre

La convention SYANE - Prioriterre a été renouvelée pour 3 ans par décision du Bureau du SYANE fin 2011. Mandatée par le Syndicat, cette association réalise des interventions auprès des communes pour les sensibiliser sur les thèmes de la maîtrise de l'énergie et du développement des énergies renouvelables. Ainsi, dans le cadre de la précédente convention 2009-2011, 493 conseils téléphoniques ont été délivrés aux communes, 85 réunions organisées et 14 projets ont bénéficié d'un accompagnement spécifique. ●



Deux rencontres "éclairantes" avec les Syndicats d'Énergie de la Loire et de l'Allier

Les 27 janvier et 5 avril derniers, des élus et cadres du SYANE, engagés dans la réflexion sur l'évolution de la politique Éclairage public du Syndicat, sont allés à la rencontre de leurs homologues de la Loire (SIEL) et de l'Allier (SE03). Ils ont ainsi pu échanger sur leurs actions en matière d'Éclairage public et, plus particulièrement, sur celles liées à la maintenance des installations lumineuses. ●



Les Syndicats d'Énergie rhônalpins se regroupent au sein de l'USÉRA

Le lundi 16 janvier 2012, Jean-Paul Amoudry présentait à Lyon, avec les Présidents des 8 autres syndicats rhônalpins, la nouvelle Union des Syndicats d'Énergies de Rhône-Alpes (USÉRA).



L'objectif de cette entente ? Consolider le poids des Syndicats face à leurs interlocuteurs, en renforçant les actions communes et en relayant d'une seule voix, au niveau régional et national, les problématiques locales. L'une des premières missions de l'Union porte sur la mise en commun des

moyens et méthodes de contrôle des concessionnaires des réseaux de distribution publique d'électricité et de gaz. ●

Une subvention de 7 500 euros pour le Togo

Après avoir soutenu le projet d'éclairage du village laotien de Ban Boumlou, le Comité du SYANE a renouvelé son partenariat avec l'association « Énergies sans Frontières » en lui attribuant 7 500 € pour le financement de travaux d'électrification d'un centre de formation agro-pastoral togolais. Le projet consiste à construire un réseau électrique souterrain d'alimentation de 700 mètres pour alimenter 70 bâtiments, une future infirmerie et quelques habitations proches. Ce centre permet, par la formation de 150 jeunes par an aux techniques agricoles, de développer une agriculture diversifiée et productive et de lutter contre l'exode rural. ●



l'agenda

ARRIVÉES ET DÉPARTS...

→ Quatre arrivées :

Anna KHAY a pris, le 1^{er} novembre 2011, la responsabilité du Service « Travaux et conduite des opérations – Réseaux Énergie ». Elle était précédemment chargée d'études en entreprise de travaux publics.

Diplômée d'un Master 2 Management Environnement, **Clémence GUILLON**, a rejoint le Service Concessions le 12 décembre 2011.



Benoît MAURIS a intégré le SYANE le 2 avril pour suivre les travaux sur le secteur de Bonneville. Il a travaillé 15 ans au sein de l'entreprise SPIE comme chargé d'affaires puis responsable bureau d'études.

Marie SARRAZIN, anciennement administratrice SIG du SILA, renforce depuis le 25 avril le service Télécoms/TIC du SYANE en tant que chargée d'Inventaire Réseau pour les infrastructures de communications électroniques.

→ Un départ en retraite :

Arrivé au SYANE en 2002, et successivement en charge des travaux sur les secteurs du Chablais puis d'Annecy, **Christian DOUGUET** est parti à la retraite fin 2011.

→ Et des mouvements internes :

Bruno RACAT a pris la responsabilité du Service « Travaux et conduite des opérations - RIP - Fibre optique » le 1^{er} novembre 2011.

Fabrice BANCOD est en charge des travaux sur le secteur d'Annecy depuis le 1^{er} décembre 2011.

Claire PONCET a rejoint le service Éclairage Public le 2 avril.

Directeur de la publication : Jean-Paul Amoudry
 Responsable de la rédaction : Jean-Pierre Scotton
 Rédaction : Virginie Lefèvre
 Conception : Groupement Sevanova, Labelisée, TerraPublica
 Crédit photos : SYANE, ESF, SIEL, ERDF, C. Pedrotti
 Thinkstock, source carte Avicca
 Dépôt légal : ISSN : 2109-2613
 Impression : Imprimerie GÜTENBERG
 Imprimé sur papier recyclé.

l'actu... ailleurs



1^{er} juillet 2012: la réforme des DT/DICT entre en vigueur

Le 1^{er} juillet 2012, la nouvelle réglementation « anti-endommagement » des réseaux entre en vigueur. L'objectif ? Réduire le nombre d'incidents liés aux réseaux lors de travaux.

Une nouvelle procédure pour déclarer les travaux

À partir du 1^{er} juillet 2012, pour élaborer les déclarations de travaux (DT) - qui remplacent les demandes de renseignements (DR) - et les déclarations d'intentions de commencement de travaux (DICT), **les maîtres d'ouvrage et entreprises devront obligatoirement consulter le nouveau téléservice sur www.reseaux-et-canalizations.gouv.fr**. Ce guichet unique recense les exploitants ayant des réseaux dans, ou à proximité, du chantier. Ceux-ci ont jusqu'au 1^{er} juillet 2013 pour finaliser l'enregistrement des zones d'implantation de leurs réseaux. Ce site internet remplacera alors le système de déclaration en mairie.

En cas de travaux urgents, « justifiés par la sécurité, la continuité du service public

ou la sauvegarde des personnes et des biens, ou en cas de force majeure », le maître d'ouvrage et l'entreprise de travaux sont dispensés de DT et de DICT. Ils doivent cependant, après avoir consulté le téléservice, prendre contact avec les exploitants des réseaux sensibles à proximité du chantier pour connaître les consignes de sécurité. Dans tous les cas, un avis de travaux urgents, éventuellement postérieur aux travaux, doit être envoyé aux exploitants.

Une amélioration progressive de la cartographie des réseaux

Les **plans relatifs aux réseaux sensibles** en zone urbaine devront obligatoirement être géoréférencés au plus tard le 1^{er} janvier 2019. Pour les zones non urbaines, le délai est prolongé jusqu'au 1^{er} janvier 2026. ●

Type de réseaux	Exploitant
Réseaux électriques	ERDF / Régies et SEM d'électricité
Réseaux gaz	GrDF / Régies
Réseaux éclairage public	Communes / Régies
Réseaux communications électroniques	SYANE



Plus d'informations sur:
www.reseaux-et-canalizations.gouv.fr

TEXTES OFFICIELS :

- **Décret du 5 octobre 2011**, complété par l'arrêté du 15 février 2012.
- Sur le guichet unique :
 - **arrêté du 12 octobre 2011** modifiant l'arrêté du 22 décembre 2010.
 - **arrêté du 22 décembre 2010**.
 - **décret 2010-1600 du 20 décembre 2010**.

l'actu... ailleurs



La réforme du FACÉ

Fin 2011, le Fonds d'Amortissement des Charges d'Électrification (FACÉ) a été transformé en compte d'affectation spéciale (CAS) par la loi de finances rectificative du 28 décembre 2011. Les dotations sont dorénavant gérées par les services de l'État. L'implication dans les débats des parlementaires - dont le Président du SYANE et membre du Conseil d'administration du FACÉ, Jean-Paul Amoudry - a permis d'améliorer substantiellement le nouveau cadre juridique défini et d'obtenir les avancées suivantes :

- Le resserrement de la fourchette des taux de contribution par rapport au projet de loi initial, afin d'éviter les baisses de crédits potentiellement importantes pour les collectivités concernées.
- Une définition plus précise des travaux susceptibles de faire l'objet d'une participation financière du FACÉ.
- La référence, pour la première fois dans la loi, à la prise en compte, pour la répartition annuelle des aides, de l'inventaire des besoins d'électrification rurale réalisé tous les deux ans dans chaque département auprès des maîtres d'ouvrage des travaux.
- L'amélioration de la gouvernance du FACÉ avec l'attribution des 2/5 des sièges du conseil consultatif aux représentants des maîtres d'ouvrage des travaux, ce qui a permis de créer deux sièges supplémentaires pour les représentants des autorités organisatrices de la distribution de l'électricité.

Cependant, suite aux dysfonctionnements constatés depuis le début de l'année dans le versement des subventions aux autorités organisatrices, l'Assemblée générale de la FNCCR vient de voter une motion demandant à ce qu'il soit procédé, sans délai, à

l'ensemble des notifications et des règlements de subventions indispensables au fonctionnement du système électrique en milieu rural, et demandant la réouverture du dossier de création d'un établissement public administratif prenant en charge les missions du FACÉ. ●

FNCCR: un Livre Blanc pour un service public local de l'énergie performant

Début 2012, la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR) rendait publiques ses propositions pour garantir la performance et la qualité des services publics locaux de la distribution et de la fourniture de l'électricité. Parmi les mesures majeures énoncées, figurent le renforcement du rôle des autorités concédantes, le relèvement des seuils minimaux de qualité de l'électricité ou l'application des pénalités en cas de manquement aux exigences du cahier des charges de concession.

Ces propositions sont consignées dans un Livre Blanc, présenté le 6 février dernier aux élus des Syndicats d'énergie rhônalpins et aux représentants des associations locales de consommateurs. ●



Déploiement des compteurs communicants Linky: une nécessaire vigilance

Alors que des discussions nationales sont en cours sur les conditions économiques et techniques du déploiement généralisé des compteurs communicants Linky, le SYANE rappelle les principales exigences de la FNCCR et des Syndicats d'Énergie.

Si ces dispositifs présentent des avantages indéniables pour collecter des données relatives à la fourniture, et disposer d'une vision détaillée et en temps réel des consommations, plusieurs points posent question. Ceux-ci sont repris par la motion adoptée fin 2011 par le Comité du SYANE:

- Les compteurs électriques et les dispositifs de comptage sont la propriété inaliénable des autorités concédantes.
- Les autorités concédantes doivent pouvoir accéder gratuitement aux informations collectées relatives à leur mission de contrôle et de suivi de la qualité de la fourniture de l'électricité (état physique des réseaux, qualité de tension,...).
- Les usagers doivent pouvoir disposer, gratuitement, d'informations pertinentes et détaillées nécessaires pour maîtriser leurs consommations énergétiques.
- Les investissements consacrés au déploiement de ces dispositifs ne doivent pas être réalisés au détriment de ceux indispensables à l'amélioration de la qualité de l'alimentation électrique. ●



Un Appel à Projets Pilotes pour la rénovation énergétique des bâtiments publics

Dans le cadre de ses actions en faveur de la Maîtrise de l'Énergie, le SYANE lance un Appel à Projets Pilotes 2012. L'objectif ? Accompagner les collectivités dans la réalisation de projets, performants et ambitieux, de rénovation énergétique des bâtiments publics. Le SYANE apportera un soutien financier aux projets retenus, dans la limite d'un montant global de 500 000 euros prévu au budget 2012. Un accompagnement technique sera également proposé. Date limite de dépôt des candidatures : 27 juillet 2012.

Quels projets sont éligibles à l'Appel à Projets Pilotes 2012 du SYANE ?

L'Appel à Projets Pilotes s'adresse aux communes et groupements intercommunaux de la Haute-Savoie. Il accompagnera en priorité les bâtiments recevant du public, ainsi que les bâtiments publics à vocation de logement social et de maisons de retraite. Pour répondre à cet Appel à Projets, les collectivités doivent disposer d'une étude énergétique suffisamment détaillée de leur patrimoine bâti et être en mesure d'évaluer et de comparer les performances énergétiques de leurs bâtiments, avant et après travaux.

Quel accompagnement le SYANE propose-t-il ?

Le SYANE attribuera une subvention maximum de 30 à 50 % - selon le classement financier des communes - sur le montant hors taxes des travaux et de la maîtrise d'œuvre liés à la rénovation énergétique des bâtiments. Cette subvention, plafonnée à 100 000 euros par projet, est cumulable avec d'autres aides (Certificats d'Économie d'Énergie,...). Le montant total des aides ne peut cependant excéder 80 % du montant hors taxes du projet.

Le SYANE proposera également aux collectivités un accompagnement technique (montage des dossiers de subvention, mise en place du suivi des consommations,...).

Quels sont les critères de sélection des projets ?

Les projets seront sélectionnés en septembre 2012 par un jury composé d'élus de la Commission Énergie du SYANE, selon deux critères :

- La performance énergétique : s'il n'y pas de minimum requis, la quantité d'économies d'énergie réalisées devra être significative. Cette performance sera appréciée à partir des critères "pourcentage d'économies d'énergie" et "nombre de kWh évités".
- La qualité et l'exemplarité du projet : elles seront évaluées sur la pertinence du programme de travaux proposés (quantité de gaz à effet de serre économisée chaque année, actions de sensibilisation des usagers, recours à des ressources faiblement consommatrices d'énergie,... etc.)

L'analyse qualitative des projets suivra la démarche Négawatt qui privilégie des actions de rénovation avant le recours aux énergies renouvelables.

Comment déposer sa candidature ?

La collectivité doit adresser au SYANE, avant le 27 juillet 2012, un dossier complet incluant :

- Une lettre de candidature accompagnée d'une délibération valant acceptation des conditions du règlement de l'Appel à Projets.
- La fiche projet, à télécharger sur www.syane.fr.
- Les pièces justificatives éventuelles ainsi que les études énergétiques (descriptif du bâtiment et des consommations, chiffrage des préconisations et des consommations prévisionnelles)
- Tout autre document permettant d'apprécier la qualité et l'engagement de l'opération. ●

► sur www.syane.fr

Pour plus d'informations, et pour télécharger les documents de la consultation, www.syane.fr, rubrique: Projets du SYANE

LES CHIFFRES-CLÉS

- **500 000 euros** : le montant total de l'Appel à Projets Pilotes 2012
- **30 à 50 %** : le pourcentage de la subvention sur le montant HT du projet

126 millions d'euros

Un budget des équilibres financiers et fort

44,8 millions d'euros d'investissement

Fin mars, le Comité du SYANE a voté pour 2012 un budget ambitieux, mais maîtrisé, de 125,9 M€, dont 114 M€ pour le budget principal, 10,4 M€ pour le budget annexe très haut débit et 1,5 M€ pour le budget annexe " zones blanches ".

Le programme d'investissements s'élève à 44,8M€. Si le SYANE n'est pas épargné par les difficultés qui pèsent sur les finances nationales et locales, affectant et orientant de fait les politiques des établissements publics de coopération intercommunale, ses élus ont néanmoins choisi de répondre, par des projets adaptés, aux besoins d'accompagnement exprimés par les communes, tout en veillant à maintenir l'équilibre budgétaire du Syndicat.

Ces investissements se répartissent comme suit :

→ 37,5 millions d'euros pour :

- les **travaux sur les réseaux** d'électricité, d'éclairage public et de télécommunications.
- le lancement de **la première phase du programme de Maîtrise de l'Énergie dans l'Éclairage public** visant à supprimer les " ballons fluos ".
- le lancement d'un **Appel à Projets Pilotes 2012 pour la rénovation énergétique** de bâtiments publics.

→ 7,3 millions d'euros pour l'aménagement numérique de la Haute-Savoie



et associant maîtrise engagement auprès des collectivités

3 projets, 3 réponses aux préoccupations des collectivités

Éclairage public: le SYANE accompagne les communes pour le remplacement des " ballons fluos "

Dans le cadre de son plan d'actions global Éclairage public et de sa politique de Maîtrise de l'Énergie, le SYANE lance, en 2012, un programme pour aider les communes à remplacer les lampes à vapeur de mercure haute pression (dites " ballons fluos "). Si leur exploitation restera autorisée, elles seront en effet interdites à la commercialisation à partir de 2015 en raison de leur mauvaise performance.

L'enjeu énergétique est important en Haute-Savoie où ces " ballons fluos " équipent 25 % des luminaires municipaux. 300 000 euros seront consacrés en 2012 à la première phase de ce programme qui s'échelonne sur 5 ans, pour un montant global d'environ 20 M€.

Des réunions seront organisées à l'automne pour présenter ce programme ainsi que, plus largement, le plan d'actions Éclairage public du SYANE.



Maîtrise de l'Énergie: le SYANE soutient la rénovation énergétique des bâtiments publics

Dans le cadre de ses actions en faveur de la Maîtrise de l'Énergie, le SYANE lance un **Appel à Projets Pilotes 2012***. L'objectif est **d'accompagner les collectivités dans la réalisation de projets, performants et ambitieux, de rénovation énergétique de bâtiments publics.**

Le SYANE apportera un soutien financier aux collectivités dont les projets auront été retenus, pour un montant global de subventions de 500 000 euros. Un accompagnement technique sera également proposé. Date limite de dépôt de candidatures: 27 juillet 2012.

Réseau électrique: poursuivre la sécurisation

En 2012, les élus du SYANE ont également approuvé la poursuite du plan de sécurisation des réseaux électriques les plus fragiles. Ce programme, essentiel pour garantir la qualité de la fourniture d'électricité aux usagers, concerne les réseaux aériens fil nu de faible section.

- 41 opérations sont aujourd'hui en cours sur les 31 communes concernées par la 1^{ère} phase de ce plan. L'objectif est de réduire leur taux de réseau BT aérien fil nu à un maximum de 10 % de leur réseau total. 17 opérations sont encore en attente de confirmation de la part des communes. 2,8 M€ ont été engagés pour cette 1^{ère} phase, répartis sur les exercices budgétaires 2011 et 2012.
- Les études se poursuivent pour une cinquantaine d'opérations situées sur les 13 premières communes identifiées pour la 2^e phase. Elles doivent permettre de sécuriser une douzaine de kilomètres de réseaux, pour un montant prévisionnel de 1,2 M€.

Une participation financière est demandée aux communes, limitée à 15 % du montant total pour les communes rurales et à 35 % pour les communes urbaines.

(*) Retour en détail sur cet Appel à Projets Pilotes dans la rubrique "Zoom".

Le Réseau d'Initiative Publique Très Haut

Le 25 mai dernier, le Comité et le Bureau du SYANE ont approuvé le lancement des travaux de déploiement du réseau d'initiative publique (RIP) départemental très haut débit en fibre optique de la Haute-Savoie. Porté par le SYANE, en concertation étroite avec le Conseil général de la Haute-Savoie - et bénéficiant de son soutien financier, ainsi que de celui des communes, de la Région Rhône-Alpes et de l'État - ce projet desservira 255 communes. La 1^{ère} phase doit permettre de raccorder 90 % des entreprises de plus de 6 salariés à la fibre optique en 5 ans. Près de 50 % des logements résidentiels seront également desservis. L'objectif est de relier au très haut débit 90 % des foyers à l'horizon 10-12 ans. Début des travaux : 4^{ème} trimestre 2012.

Un déploiement coordonné des réseaux de collecte et de desserte

Un premier marché pour la réalisation du réseau de collecte et de distribution, d'un montant de 50,5 M€ HT, a été approuvé fin mai par le Bureau du SYANE. Ces premiers travaux visent à apporter, dans un délai de 5 ans, la fibre optique à 255 communes de la Haute-Savoie, et plus particulièrement à 90 % des entreprises de plus de 6 salariés. Le réseau passera également par toutes les zones d'activités économiques du département. Ce déploiement s'appuiera notamment sur la réutilisation d'infrastructures de génie civil fibre optique existantes (France Telecom, ATMB...). Les travaux seront lancés avant la fin de l'année 2012. Le SYANE prépare aujourd'hui les zonages et les plannings de déploiement qui seront présentés aux intercommunalités à l'automne.

La desserte en fibre optique des logements résidentiels sera réalisée de manière coordonnée avec le déploiement du réseau de collecte. Elle permettra de raccorder au très haut débit, en 5 ans, près de 50 % des foyers des 255 communes concernées. La procédure de marché public relative à ces travaux de desserte sera lancée à l'automne par le SYANE.

Un financement assuré

Le coût de la 1^{ère} phase de réalisation du RIP est estimé à 131,5 M€ HT. Son financement est assuré d'une part par l'emprunt et, d'autre part, grâce à l'attribution des différents concours des partenaires publics du SYANE (63,2M€):

- État : 26,5 M€ (Fonds national pour la Société Numérique - FSN)
- Département de la Haute-Savoie : 12 M€
- Région Rhône-Alpes : 12 M€
- Intercommunalités de la Haute-Savoie : 7,2 M€
- SYANE : 5,5 M€ (sous forme d'ouvrages déjà réalisés en anticipation)

Le réseau d'initiative très haut débit est réalisé avec l'engagement financier des intercommunalités haut-savoyardes et de :



Rhône-Alpes



PROCHAINES ÉTAPES

2012 - 2015 :

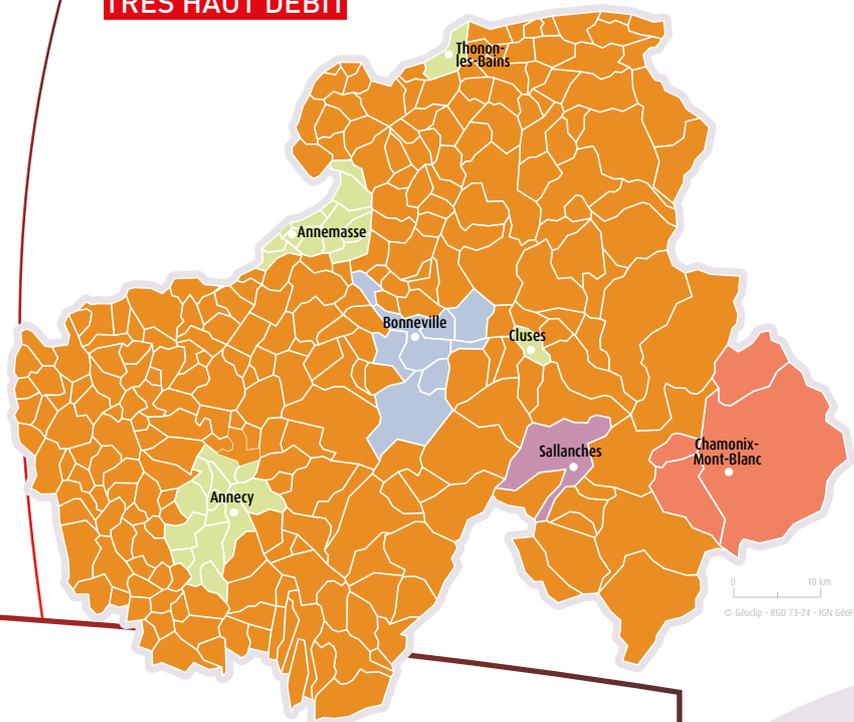
Déploiement du réseau de collecte / distribution. Le marché public de conception-réalisation a été attribué, début juin, au groupement TUTOR / AR'S INFRA / INEO INFRACOM en charge des études de conception des ouvrages, ainsi que de leur réalisation.

2^{ème} semestre 2012 :

- Organisation de réunions d'information par le SYANE auprès des intercommunalités pour présenter aux élus les plannings de réalisation du RIP et ses principes de déploiement sur chacun des territoires
- Lancement de la procédure de marché public pour la réalisation des infrastructures de desserte
- Lancement de la procédure de choix du délégataire de service public pour l'exploitation du réseau

t Débit est dans les tuyaux !

LE PÉRIMÈTRE DU RÉSEAU D'INITIATIVE PUBLIQUE TRÈS HAUT DÉBIT

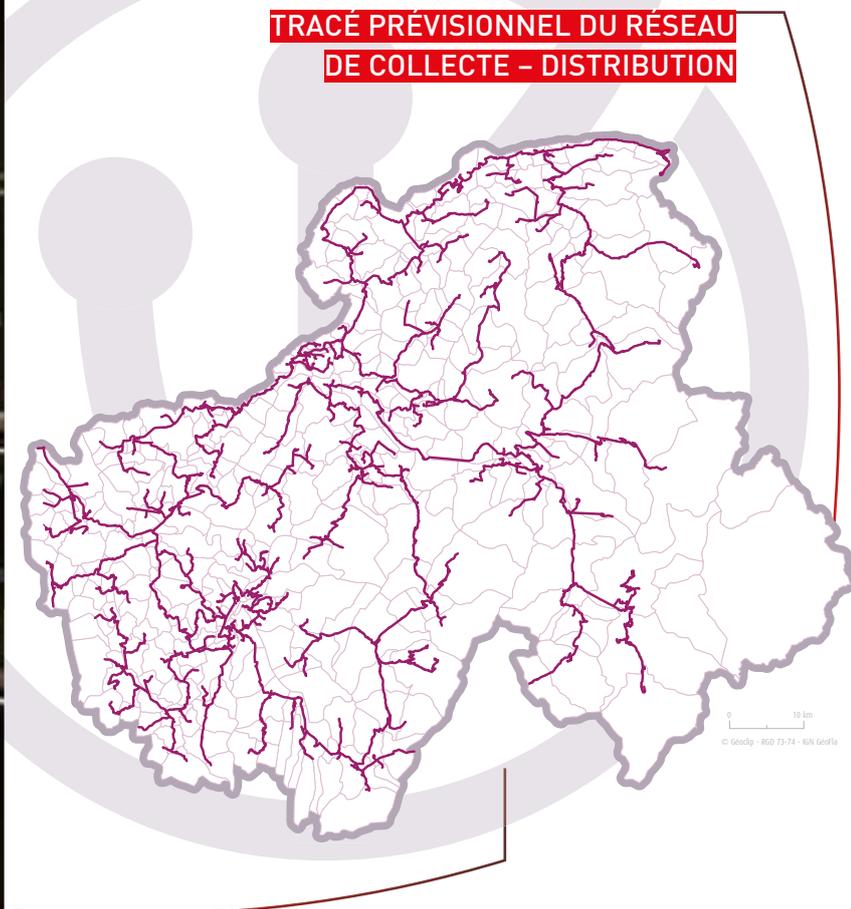


Les agglomérations d'Annecy et d'Annemasse ainsi que les communes de Thonon-les-Bains et de Cluses seront desservies, pour le raccordement des logements résidentiels, par les réseaux des opérateurs privés (zones AMII – Appels à Manifestations d'Intentions d'Investissements).

- Périmètre FTTH résidentiel du projet SYANE
- ZONES AMI
- CC FAUCIGNY-GLIÈRES (CCFG)
- CC VALLÉE DE CHAMONIX (CCVC)
- Commune de Sallanches



TRACÉ PRÉVISIONNEL DU RÉSEAU DE COLLECTE - DISTRIBUTION



l'interview



34,4 M€ de travaux ont été engagés en 2011 par le SYANE sur les réseaux d'électricité, d'éclairage public et de télécommunications des communes haut-savoyardes. Ces opérations, souvent complexes car relatives à plusieurs réseaux, sont de plus en plus réalisées dans le cadre de groupements de commandes. Illustration de cette évolution avec l'interview de Jean-Claude GUERRAZ, Maire de CUSY.

En 2011, la commune de CUSY a effectué des travaux importants sur ses réseaux humides et secs. Cette opération a été réalisée dans le cadre d'un groupement de commandes avec la Communauté de Communes du Pays d'Alby et le SYANE. Pourquoi ce choix ?

■ **Jean-Claude GUERRAZ, Maire de CUSY :** Le groupement de commandes est, à mon sens, le cadre idéal dès qu'une commune souhaite réaliser, dans un même secteur, plusieurs opérations. Il permet une meilleure coordination et un suivi facilité, du fait, notamment, du nombre limité de maîtres d'œuvre. Un seul pour notre chantier. Le groupement de commandes est aussi beaucoup moins lourd à gérer pour nous. Nous ne sommes pas des experts de la commande publique ni des experts techniques. Le fait que les procédures d'appels d'offres, le choix du maître d'œuvre ou encore la recherche des financements soient réalisés, dans notre cas, par la Communauté de Communes, nous a fortement déchargés.

Est-ce que le choix du groupement de commandes peut aider à un meilleur déroulement du chantier ?

■ **J-C GUERRAZ :** Son principal atout, c'est une meilleure coordination des travaux. Et le fait de n'ouvrir la voirie qu'une seule fois ne présente que des avantages : limiter la gêne pour les citoyens, réduire les coûts. En tant que maire, je ne peux que m'en réjouir. La limitation du nombre de maîtres d'œuvre permet aussi de clarifier les responsabilités. On sait à qui s'adresser. De plus, le chantier est suivi de A à Z, même les travaux de voirie pour lesquels on avait tendance à ne pas prendre de maître d'œuvre. Seul bémol : si un maître d'ouvrage et un maître d'œuvre sont en désaccord, tous les travaux sont bloqués.

Le groupement de commandes n'est cependant pas une solution au problème majeur des chantiers : le manque de respect des délais annoncés par les entreprises, notamment pour les travaux de finition. Sur les réseaux secs notamment, les vieux câblages sont souvent retirés tardivement.

En conclusion, selon vous, qu'est-ce qui est indispensable pour qu'un groupement de commandes soit une réussite ?

■ **J-C GUERRAZ :** Il est indispensable que tous les maîtres d'ouvrage soient prêts en même temps ! Et donc informés à temps ! Je pense notamment au SYANE qu'on peut avoir tendance à prévenir tardivement. En effet, souvent, ce sont les travaux sur les réseaux humides qui sont planifiés en premier et le SYANE doit s'adapter, ce qui n'est pas toujours évident...

TRAVAUX 2011

Secteur des Mièges, à Cusy

→ Quels travaux ?

- Réalisation d'un réseau collectif d'assainissement pour 80 habitations
- Enfouissement des réseaux secs d'électricité et de télécommunications (suppression de 36 poteaux)
- Pose de 14 candélabres, avec abaissement programmé la nuit
- Changement des conduites d'eau anciennes
- Récupération des eaux pluviales
- Réfection des enrobés et ralentisseurs

→ Pour quel coût ?

- Coût global : **840 000 euros**
- Coûts des réseaux secs **170 000 euros** pour les réseaux secs financés par le SYANE (100 000 euros) et la commune (70 000 euros)